



Réservations :

Les réservations peuvent se faire en 2 temps : option puis confirmation. Aucune réservation ne pourra être considérée comme ferme ou définitive avant le retour du contrat signé « bon pour accord » et le versement d'un acompte égal au moins à 30% du montant total TTC de ce même contrat.

Pour les éventuelles prestations type restauration, animations, services, la confirmation du nombre de participants doit nous parvenir au moins 2 mois avant le début du contrat en haute saison et 2 semaines en basse et moyenne saison. Ce chiffre servira de base pour la facturation même si le nombre final de participants s'avérait être inférieur.

Retard :

Le jour et l'heure d'arrivée indiqués sur le contrat doivent être dans la mesure du possible respectés. En cas de retard le participant ne pourra prétendre à une remise sur le prix convenu. Les maisons sont disponibles à compter de 17h le jour de votre arrivée et doivent être libérées à 10h le jour de votre départ. Concernant les cabanes le check in est à 17h et le check out à 11h. Les accueils sont réalisés entre 17 et 18h si votre arrivée est prévue après 18h merci de nous communiquer votre heure d'arrivée.

Annulation :

En cas d'annulation du fait du participant de tout ou partie des prestations réservées, les pénalités suivantes seront appliquées : A compter de la signature du contrat et jusqu'à 2 mois avant son démarrage : 30%. De 2 mois avant le début du contrat jusqu'au jour J : 100%. Ce dédit ne sera pas négociable dans le cadre d'un contrat ultérieur.

Dans le contexte du Covid le domaine de Crouquets se conforme à l'ordonnance n° 2020-315 du 25 mars 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de séjours en cas de circonstances exceptionnelles et inévitables ou de force majeure.

Vous pouvez également souscrire une assurance annulation ou interruption de séjour avec notre partenaire en suivant le lien www.souscription.safebooking.com/association-nationale-des-villages-de-gites

Règlement :

Outre l'acompte de 30% versé à la commande, le solde du prix devra être versé 2 mois avant le commencement du contrat en haute saison et 1 mois en basse et moyenne saison à défaut de quoi le participant sera considéré comme annulant la commande. Une caution de 400 € (par maison) est payable à votre arrivée, et restituée jusqu'à 1 semaine après votre départ.

Assurance :

Le Domaine des Crouquets a souscrit une RC auprès de AXA Assurance Sarlat. Le Domaine des Crouquets ne sera être tenu responsable en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles se réfère cette responsabilité civile.

Matériel :

Le matériel et les équipements de la maison sont sous la responsabilité de ses occupants. Toute dégradation fera l'objet d'une constatation contradictoire et d'une retenue sur la caution versée à votre arrivée. Dans le cadre d'une randonnée Buggy le matériel est sous la responsabilité de son conducteur. En cas de défaillance technique ou mécanique identifiée, sa responsabilité ne sera pas engagée. En cas de non maîtrise de son véhicule ou de non-respect des consignes de sécurité et de pilotage le conducteur engage sa responsabilité ou celle de son entreprise à hauteur des dégâts matériels engendrés par la situation et constatés contradictoirement.

Juridiction :

Toute contestation ou réclamation doit être adressée à la société Le Domaine des Crouquets par lettre recommandée avec avis d'accusé réception dans les huit jours suivants la fin du contrat. Passé ce délai, aucune contestation ou réclamation ne sera considérée comme recevable.